



Opération de recrutement 01/23/D.F

Test écrit : 10 h /Durée 3h

Poste : Cadre Comptable

02/04/2023

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Agdal, Avenue
des Nations-Unies, Agdal - Rabat

QCM : (6 points)

Noter bien qu'il n'y a qu'une seule bonne réponse à chaque question

1. La révocation ad nutum signifie :

- a) La révocation par écrit.
- b) La révocation a lieu sans motif, sans indemnité et sans préavis.
- c) La révocation doit être justifiée.

2. Pour la création d'une SA, il faut que :

- a) Le capital social soit souscrit à hauteur de 25%.
- b) Le capital social soit intégralement libéré.
- ☒ c) Les apports en nature soient intégralement libérés dès leur émission.

3. Laquelle des affirmations suivantes ne fait pas partie des attributions du conseil d'administration

- a) L'approbation des comptes.
- b) L'établissement du rapport de gestion.
- c) La convocation de l'AGO.
- d) La nomination ou la révocation du Président du Conseil d'Administration, du Directeur ou du Directeur Général Délégué.
- e) La répartition des jetons de présence.
- f) La rémunération du président et du secrétaire du conseil.
- g) L'autorisation des conventions.
- h) L'autorisation des cautions, avals et garanties souscrits.

4. Laquelle des affirmations suivantes est fausse concernant le mandat du commissaire aux comptes

- a) Sa mission comporte des vérifications spécifiques.
- b) Il a une obligation de résultat.
- ☒ c) Sa mission est permanente.
- d) Il ne doit pas s'immiscer dans la gestion de la société.

5. Le Commissariat aux comptes est-il :

- a) Un mandat légal.
- ☒ b) Une mission légale.
- c) Une mission ponctuelle.

6. Le budget d'une SA est approuvé par :

- a) Le Conseil d'Administration.
- b) L'assemblée générale ordinaire.
- ☒ c) La Direction Générale.



Opération de recrutement 01/23/D.F

Test écrit : 10 h /Durée 3h

Poste : Cadre Comptable

02/04/2023

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Agdal, Avenue
des Nations-Unies, Agdal - Rabat

Cas n°1 : (8 Points)

Questions de cours :

- 1) Quelles sont les obligations comptables qui incombent aux sociétés commerciales ? Quelle réglementation est applicable en termes desdites obligations ?
- 2) Décrire succinctement les principes comptables de prudence et d'importance significative. Donner des exemples dans un contexte pratique.
- 3) Quels sont les principes de base régissant les normes comptables internationales et les IFRS ? Quelles sont les principales différences avec les normes comptables en vigueur au Maroc.
- 4) Présenter les différents types de subventions prévues par le CGNC et décrire les modalités de traitement comptable de chaque type de subvention.

Cas pratique :

L'entreprise « MALAK » est une société anonyme au capital de 7 500 000 DH.

Elle a été créée en Juillet 2005. Située à Casablanca, spécialisée dans la production d'articles de maroquinerie de qualité. Elle tente de s'adapter en permanence aux exigences du marché. A ce titre, elle innove régulièrement en réalisant de nombreux investissements. L'Exercice comptable coïncide avec l'année civile. L'activité de l'entreprise est soumise à la TVA au taux normal de 20%. La comptabilité est tenue dans un système unique. L'entreprise vous demande d'aider son responsable financier à enregistrer certaines opérations effectuées au cours de l'année 2021.

Elle vous soumet deux dossiers dépendants :

- Dossier 1 sur l'acquisition des immobilisations et leur financement.
- Dossier 2 sur les travaux de fin d'exercice concernant ces immobilisations.

Dossier 1 : Acquisitions des immobilisations et leur financement

L'entreprise MALAK vous fournit un extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2021 :

Comptes	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
Capital social		7 500 000
Réserves		1 150 000
Subventions d'investissements reçues		600 000
Subventions d'investissement inscrites au CPC	480 000	
Fonds commercial	1 200 000	
Immobilisation corporelle en cours	454 000	
Installations techniques Matériel et Outillage (ITMO) (A1)	900 000	
ITMO (A2)	?	
Matériel de transport	1 500 000	
Amortissement ITMO (A1)		?
Amortissement du matériel de transport		1 200 000



Opération de recrutement 01/23/D.F

Test écrit : 10 h /Durée 3h

Poste : Cadre Comptable

02/04/2023

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Agdal, Avenue
des Nations-Unies, Agdal - Rabat

01/03/2021 : Afin de rester compétitif l'entreprise a procédé à l'importation auprès d'un fournisseur Allemand d'une nouvelle presse de marquage à chaud sur le cuir (libellée JIMOA2) pour un montant de 47 000 €. Versement d'une avance de 10 000 € par virement bancaire. Le contrat prévoit 2 200 € pour la formation du personnel. Ce matériel sera livré le 15/03/2021. Cours de l'euro = 11,38 DH.

08/03/2021 : Importation de fournitures stockables pour l'exploitation de cette presse. Prix d'achat : 2500 €. Règlement dans deux mois par effet avalisé. Cours de l'euro = 11,40 DH.

15/03/2021 : Reçu le matériel commandé le 01/03/2021 accompagné de la facture suivante :

- Prix d'acquisition : ~~47 000~~ €
- Transport : 1000 €
- Le règlement est prévu dans 15 mois
- Cours de l'euro : 11,38 DH
- Reçu le même jour la facture du transitaire concernant la commission de l'opération du 15 mars : 12 500 DH.

19/03/2021 : Réglié par virement bancaire à la société Allemande les frais de la formation du personnel relatifs à l'exploitation du matériel importé le 15 mars, cours de l'euro : 11,38 DH

20/03/2021 : Réglié par chèque bancaire 58 560 DH de droits de douane relatifs au matériel importé le 15/03. L'entreprise a obtenu la suspension de TVA pour cette opération.

25/03/2021 : Réglié par chèque bancaire 2800 DH de droit de douane et une TVA de 20% sur les fournitures consommables importées le 08/03.

08/05/2021 : Réglié l'effet relatif à l'opération du 08/03 par virement bancaire. Cours de l'euro : 11,36 DH.

Dans le cadre de son développement, la société a décidé de procéder à l'extension de ses locaux par l'acquisition d'un bâtiment A et la construction d'un magasin de stockage (bâtiment B).

16/07/2021 : Acquisition du bâtiment A : 6 000 000 DH.

Prix d'acquisition :

- Commission du courtier 60 000 DH.
- Frais de timbre et droits d'enregistrement : 20 000.
- Honoraire du notaire : 30 000 DH.

Le bâtiment acquis comprend la valeur d'un terrain estimé à 1 500 000 DH. Le tout est réglé par chèque.

Les frais engagés ont été imputés aux comptes de charges concernées.

Faire abstraction de la TVA sur cette opération.

09/10/2021 : Règlement des charges suivantes relatives à l'achèvement de la construction du Magasin de stockage par chèque :

- Impôts et taxes : 6000 DH ;
- Divers matières et fournitures : 270 000 DH ;
- Transport : 40 000 DH ;



Opération de recrutement 01/23/D.F

Test écrit : 10 h /Durée 3h

Poste : Cadre Comptable

02/04/2023

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Agdal, Avenue
des Nations-Unies, Agdal - Rabat

- Charges de personnel : 130 000 DH ;
- Les charges déjà engagées l'année dernière pour la construction de ce magasin se sont élevées à 454 000 MDH. TVA Sur réalisation des immobilisations : 20%.

05/11/2021 : Acquisition d'une voiture (BMW) pour le directeur financier. Le financement de cette voiture est réalisé par un contrat de crédit-bail.

- Versement de garantie : 40 000 DH ;
- Prix d'acquisition : 430 000 DH HT ;
- Versement de trimestrialités de 30 000 DH HT, la première est payée le 05/11/2021 ;
- Les règlements sont faits par chèques bancaires.

Travail à faire

- 1- Enregistrer au journal les opérations ci-dessus.
- 2- Calculer le coût d'acquisition du matériel importé le 15/03.
- 3- Déterminez le coût de réalisation du bâtiment B.

Dossier 2 : travaux de fin d'exercice

- La subvention figurant sur l'extrait de la balance a été reçu pour le financement d'un véhicule utilitaire possédant des normes techniques spécifiques pour le transport des produits finis. Ce véhicule a été acquis à 1 500 000 DH (voir balance).
- Les installations techniques matérielles et outillage (ITMO) que possède l'entreprise se subdivisent en deux catégories : ITMO (A1) et ITMO (2) et font l'objet d'amortissement linéaire.
- Une machine parmi les ITMO (A1) a été cédée le 16 Avril 2021 pour 72 000 DH. Elle a été acquise le 25 Juillet 2020 pour une valeur de 270 000 DH (HT). Le reste des ITMO (A1) ont été acquis à la création de l'entreprise.

Travail à faire

Enregistrer les opérations d'inventaire au 31-12-2021 :

- a. Régularisation du matériel cédé ;
- b. Amortissements ;
- c. Subventions d'investissement ;
- d. Ecarts de conversion ;
- e. Activation des charges.

NB : Ne pas regrouper les dotations des ITMO A1, A2, Bâtiment A et B.

Toute opération enregistrée doit être expliquée par un libellé.

Le cours de l'Euro au 31/12/2021 est de 11.48 DH.

Les dirigeants ont décidé d'immobiliser les frais engagés le 16/07/2021.

La valeur actuelle du fonds commercial est estimée à 1 800 000 DH.



Opération de recrutement 01/23/D.F

Test écrit : 10 h /Durée 3h

Poste : Cadre Comptable

02/04/2023

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Agdal, Avenue
des Nations-Unies, Agdal - Rabat

Cas n°2 : (6 Points)

Impôt sur les Sociétés

La société « LDS » est une SA au capital de 1 000 000 DH, entièrement libéré, divisé en 10 000 actions de 100 DH. Son activité est le négoce de livres d'art. Son exercice comptable coïncide avec l'année Civile.

M.HAMIDI, P-DG, vous a confié la mission d'arrêter le résultat fiscal de l'exercice clos le 31 Décembre N à l'aide des éléments fournis par le chef comptable M. BADAOUI.

M.HAMIDI vous remet, en plus des documents comptables, deux notes intitulées respectivement :

- o Renseignements complémentaires (A),
- o Points en suspens (B).

M. HAMIDI vous demande de lui présenter en premier lieu le dossier fiscal de clôture à l'aide des documents fournis et en se référant à la législation fiscale en vigueur.

A. Renseignements complémentaires

1. Les résultats fiscaux des exercices antérieurs sont détaillés comme suit :

Exercice	Résultat fiscal	Dont amortissement immobilisation corporelles
N-5	-240000,00	36000,00
N-4	-130000,00	12000,00
N-3	-90000,00	5000,00
N-2	-10000,00	12000,00
N-1	-40000,00	8000,00

2. Le résultat comptable provisoire déterminé par M. BADAOUI se monte à 1 098 965 DH.
3. Le taux d'intérêt fixé par le ministre des finances pour la déductibilité des intérêts sur comptes courants est de 3%.

B. Points en suspens :

1. Frais de personnel

- Une provision pour congés payés a été constituée à la clôture de l'exercice pour 325 000 DH. Celle de l'exercice précédent se montait à 273 500 DH.
- La rémunération de M. HAMIDI se monte à 350 000 DH pour l'exercice. Eu égard au travail accompli et aux responsabilités en découlant, cette rémunération peut être considérée comme normale.
- Mme HAMIDI exerce dans l'entreprise les fonctions de secrétaire commerciale. Elle est rémunérée sur la base d'un salaire annuel de 90 000DH, résultant de l'application de la convention collective applicable.



Opération de recrutement 01/23/D.F

Test écrit : 10 h /Durée 3h

Poste : Cadre Comptable

02/04/2023

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Agdal, Avenue
des Nations-Unies, Agdal - Rabat

2. Immobilisations et amortissements

- Le chef du service « entretien », avec l'accord de M. HAMIDI, a fait appel à une Entreprise externe pour procéder à la réfection de la toiture de l'immeuble qui abrite les bureaux de la société. Cet immeuble figure à l'actif du bilan.
- M. HAMIDI utilise pour ses déplacements professionnels un véhicule de type FORD inscrit au bilan. Ce véhicule a été acquis à l'état neuf le 1^{er} novembre N-2 pour valeur TTC 325 000 DH, est amorti sur 5ans.

3. Intérêts versés en rémunération des comptes courants

- Un membre du conseil d'administration M. RAHIMI a laissé à la disposition de la société 100 000 DH tout au long de l'exercice N.
- M. HAMIDI a avancé 500 000 DH du 1^{er} janvier au 31 mai, puis 800 000 DH du 1^{er} juillet au 31 décembre.
- Les deux avances sont rémunérées au taux de 4%.

4. Impôts et taxes

Ce poste comprend notamment :

- La taxe professionnelle pour 122 500 DH ;
- Des amendes de circulation pour 9 250 DH ;
- L'impôt sur le revenu de M. HAMIDI soit 62 600 DH.

5. Diverses charges :

- Un don de 10 000 DH octroyé aux Habous publics ;
- Des pénalités de retard sur taxe des services communaux pour un montant de 3 500 DH ;
- Un rappel de la taxe professionnelle au titre de l'exercice N, pour un montant de 12 000 DH ;
- Une pénalité de retard sur exécution d'un marché pour un montant de 23 000 DH ;
- Des cadeaux publicitaires d'une valeur totale de 28 500 DH, portant le sigle de la société dont la valeur unitaire de l'article est de 102 DH ;
- Une facture d'hôtel payée en espèces sur la base d'une facture totalisant 19 000 DH ;
- Une prime d'assurance vie, pour un montant de 30 000 DH, Contractée au profit du directeur général ;
- Echange d'un moteur d'un camion, complètement amorti pour un montant de 15 000 DH. L'échange a été effectué le 31 décembre N ;
- Des honoraires versés à un architecte, pour la construction d'un nouveau siège, d'un montant de 80 000 DHS HT. Les travaux débiteront en N ;
- Les acomptes IS pour un montant de 95 000 DH ;
- Achat du gasoil utilisé pour les véhicules affectés :
 - ✓ Au transport routier de marchandises : 100 000 DH HT ;
 - ✓ Au transport des trois directeurs : 40 000 DH HT.
- Le service comptable a enregistré les dotations aux provisions suivantes :
 - Une provision pour créances douteuses de 80 000 DH sur la base de données statistiques ;
 - Une provision pour garanties données aux clients pour un montant de 45 000 DH.



Opération de recrutement 01/23/D.F

Test écrit : 10 h /Durée 3h

Poste : Cadre Comptable

02/04/2023

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Agdal, Avenue
des Nations-Unies, Agdal - Rabat

- Les dotations aux amortissements comprennent, entre autres, les dotations suivantes
 - Une dotation aux amortissements pour un montant de 80 000 DH relative à un véhicule mis à la disposition du directeur commercial de la société et amorti sur 5 ans. Prix d'acquisition du véhicule : 400 000 DH HT.

Travail à faire :

- 1- Déterminer le résultat fiscal. Il vous est demandé de justifier chaque traitement fiscal en se référant aux dispositions fiscales en vigueur.
- 2- Calculer le montant de l'impôt sur les sociétés à payer au titre de l'exercice.
- 3- Procéder à la liquidation de l'IS.

Taxe sur la Valeur Ajoutée

L'entreprise TAUTIMA a réalisé es opérations suivantes :

Produits d'exploitation :

- Ventes de produits finis au Maroc : 5 000 000 ;
- Ventes de produits finis en Italie : 1 500 000 ;
- Ventes de produits finis en Belgique : 1 000 000 ;
- Locations d'immeubles nus : 500 000 ;
- Subvention d'exploitation : 500 000 ;
- Vente de déchets provenant de ses ateliers : 900 000 ;
- Vente de déchets ne provenant pas de ses ateliers : 1 900 000 ;
- Livraison à soi-même d'immobilisations : 400 000 ;
- Livraison à soi-même d'autres biens et services : 200 000.

Produits financiers :

- Dividendes : 300 000.

Produis exceptionnels :

- Cessions d'immobilisations : 600 000 ;
- Subvention d'équipement : 400 000.

Travail à faire

- 1- Quelles sont les règles fiscales régissant le prorata de déduction (Définition, calcul, déclaration, régularisations, etc.) ?
- 2- Déterminer le prorata applicable à l'entreprise TAUTIMA.
- 3- Calculer la TVA déductible relative aux acquisitions d'immobilisations.